

ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

TABLE DES MATIÈRES

1. SOMMAIRE DES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ	5
2. DÉTERMINATION DU VOLUME DE CONSOMMATION TOTALE À APPROVISIONNER	5
3. VOLUMES ET COÛTS DES ACHATS PATRIMONIAUX ET POSTPATRIMONIAUX.....	5
3.1. Ajustement des contrats spéciaux	7
3.2. Ajustement du coût de l'entente globale cadre	8

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Achats d'électricité.....	5
Tableau 2 : Détail des volumes et des coûts des achats d'électricité.....	6
Tableau 3 : Ajustement des contrats spéciaux.....	7
Tableau 4 : Variation de l'ajustement des contrats spéciaux.....	8

1. SOMMAIRE DES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

1 Le présent document récapitule les données sur les achats d'électricité pour les années
 2 2016, 2017 et 2018 en conciliant les données des pièces de la prévision des ventes (pièce
 3 HQD-4, document 2), des approvisionnements (pièce HQD-6, document 1) et des revenus
 4 requis (pièce HQD-5, document 1). Le tableau 1 présente un sommaire des coûts pour ces
 5 trois années.

TABLEAU 1 :
ACHATS D'ÉLECTRICITÉ (M\$)

	Année historique 2016	Année de base 2017	Année témoin 2018
Achats d'électricité	6 216,9	5 960,8	6 058,7
Électricité patrimoniale	4 462,2	4 475,6	4 495,1
Électricité postpatrimoniale	1 492,2	1 584,5	1 776,4
Tarif de gestion de la consommation	24,1	16,1	-
Ajustement des contrats spéciaux	(149,3)	(125,1)	(182,9)
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2013	56,4	-	-
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2014	191,3	-	-
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2015	111,2	9,0	-
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2016	28,8	(8,2)	(21,0)
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2017	-	8,9	(8,9)

2. DÉTERMINATION DU VOLUME DE CONSOMMATION TOTALE À APPROVISIONNER

6 Afin de déterminer le volume de consommation totale à approvisionner, certains ajustements
 7 doivent être apportés aux ventes publiées telles qu'elles sont déposées au rapport annuel du
 8 Distributeur (pour une année historique) et aux ventes. Le tableau 7 de la pièce HQD-4,
 9 document 2 présente ces différents ajustements.

3. VOLUMES ET COÛTS DES ACHATS PATRIMONIAUX ET POSTPATRIMONIAUX

10 Les volumes et les coûts des achats d'électricité pour l'année historique 2016, l'année de
 11 base 2017 et l'année témoin 2018 sont détaillés au tableau 2.

**TABLEAU 2 :
DÉTAIL DES VOLUMES ET DES COÛTS DES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ**

	Année historique 2016			Année de base 2017			Année témoin 2018		
	GWh	¢/kWh	M\$	GWh	¢/kWh	M\$	GWh	¢/kWh	M\$
Électricité patrimoniale	154 982	2,88	4 462,2	154 171	2,90	4 475,6	153 854	2,92	4 495,1
Dont : Ajustement pour entente cadre 2015	-	-	3,2	-	-	-	-	-	-
Dont : Ajustement pour entente cadre 2016 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	3,2	-	-	-
Dont : Ajustement pour taux de pertes	(720)	-	(20,7)	62	-	1,8	-	-	-
Électricité postpatrimoniale	13 328	11,20	1 492,2	13 982	11,33	1 584,5	15 711	11,31	1 776,6
Dont : Ajustement pour entente cadre 2015	-	-	0,0	-	-	-	-	-	-
Dont : Ajustement pour entente cadre 2016 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	0,0	-	-	-
Tarif de gestion de la consommation	510	4,73	24,1	337	4,78	16,1			
Compte de pass-on 2013⁽²⁾	-	-	56,4	-	-	-	-	-	-
Compte de pass-on 2014⁽²⁾	-	-	191,3	-	-	-	-	-	-
Compte de pass-on 2015⁽²⁾	-	-	111,2	-	-	9,0	-	-	-
Compte de pass-on 2016⁽²⁾	-	-	28,8	-	-	(8,2)	-	-	(21,0)
Compte de pass-on 2017⁽²⁾	-	-	-	-	-	8,9	-	-	(8,9)
Achats d'électricité									
Coût de la fourniture sans ajustement des contrats spéciaux	168 819	3,77	6 366,2	168 491	3,61	6 085,9	169 565	3,68	6 241,8
Ajustement des contrats spéciaux ⁽³⁾	-	-	(149,3)	-	-	(125,1)	-	-	(182,9)
Dont : Ajustement pour entente cadre 2015	-	-	(0,8)	-	-	-	-	-	-
Dont : Ajustement pour entente cadre 2016 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	0,4	-	-	-
Coût de la fourniture avec ajustement des contrats spéciaux (HQD-5, document 1)	168 819	3,68	6 216,9	168 491	3,54	5 960,8	169 565	3,57	6 058,9
Conciliation avec HQD-6, document 1^{(4),(5)}									
Électricité postpatrimoniale	13 328	11,20	1 492,2	13 982	11,33	1 584,5	15 711	11,31	1 776,6
Tarifs de gestion	510	4,73	24,1	337	4,78	16,1	-	-	-
Ajustement pour entente cadre 2015 ⁽¹⁾	-	-	(0,0)	-	-	-	-	-	-
Ajustement pour entente cadre 2016 ⁽¹⁾	-	-	0,0	-	-	(0,0)	-	-	-
Taux de pertes (%) ⁽⁶⁾	7,34%	-	-	7,33%	-	-	7,38%	-	-
Ajustement pour transaction de court terme non provisionnée en 2016 ⁽⁷⁾	-	-	1,1	-	-	(1,1)	-	-	-
Électricité postpatrimoniale	14 853	10,21	1 517,4	15 368	10,41	1 599,5	16 871	10,53	1 776,6

- (1) Le détail de l'ajustement du coût de l'entente globale cadre de l'année 2016 fait l'objet de la section 3.2.
- (2) Les ajustements pour le *pass-on* sont détaillés au tableau 4 de la pièce HQD-9, document 7.
- (3) Le détail de l'ajustement des contrats spéciaux est présenté au tableau 3.
- (4) Les données indiquées en termes de coûts unitaires et de volumes (en ¢/kWh et en GWh) sont présentées sur le plan de la consommation alors que la pièce sur les approvisionnements d'électricité (pièce HQD-6, document 1) présente des données du point de vue des besoins. Les taux de pertes expliquent les différences.
- (5) Les ajustements relatifs à l'entente globale cadre des années 2015 et 2016 permettent de concilier les achats d'électricité du présent dossier et les données présentées au *Rapport annuel 2016 du Distributeur* à la Régie.
- (6) Le détail du calcul du taux de pertes provisionnel pour l'année témoin 2018 est présenté au tableau 7 de la pièce HDQ-4, document 2.
- (7) Conformément à la note 3 du tableau 1 de la pièce HQD-6, document 1.

3.1. Ajustement des contrats spéciaux

1 Conformément à la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le coût de fourniture des contrats spéciaux
 2 correspond au revenu prévu au contrat, déduction faite des coûts de transport et de
 3 distribution applicables selon la méthode de répartition des coûts de service du Distributeur
 4 déterminée par la Régie. Un ajustement sur le coût de fourniture réparti aux contrats
 5 spéciaux est ainsi effectué puisque le manque à gagner ou le surplus, entre les revenus
 6 requis des contrats spéciaux et les revenus qu'ils génèrent, est transféré à l'actionnaire. Le
 7 tableau 3 présente le détail du calcul de l'ajustement des contrats spéciaux pour les trois
 8 années. Pour l'année témoin 2018, cet ajustement est de 182,9 M\$ réduisant d'autant les
 9 coûts du Distributeur relatifs aux achats d'électricité.

**TABLEAU 3 :
AJUSTEMENT DES CONTRATS SPÉCIAUX (M\$)**

Composantes	Année historique 2016	Année de base 2017	Année témoin 2018
Revenus prévus	919,5	1 006,9	983,0
<i>(Ventes en GWh)</i>	26 127	26 566	26 997
Coût de transport	259,9	294,1	293,0
Coût de DSALC	4,2	4,1	5,0
Coût du capital	4,3	4,9	5,3
Ajustement entente cadre	0,8	0,4	-
Coût de fourniture applicable	650,3	703,4	679,7
Coût de fourniture selon méthode de répartition	799,7	828,5	862,6
Ajustement des contrats spéciaux	(149,3)	(125,1)	(182,9)

10 Le tableau 4 présente la variation de l'ajustement.

**TABLEAU 4 :
 VARIATION DE L'AJUSTEMENT DES CONTRATS SPÉCIAUX (M\$)**

Composantes	Variation	
	2017-2016	2018-2017
Revenus prévus	87,4	(23,9)
Effet volume	21,0	7,6
Prix aluminium	142,1	6,2
Taux de change	13,9	(33,1)
Autres effets prix	(89,5)	(4,6)
Coût de transport	34,3	(1,1)
Coût de DSALC	(0,1)	0,9
Coût du capital	0,6	0,4
Ajustement entente cadre	(0,4)	(0,4)
Coût de fourniture applicable	53,0	(23,6)
Coût de fourniture selon méthode de répartition	28,8	34,2
Effet volume	26,7	34,5
Effet coût unitaire	2,1	(0,3)
Ajustement des contrats spéciaux	24,2	(57,8)

3.2. Ajustement du coût de l'entente globale cadre

1 Dans le cadre du dossier tarifaire, le Distributeur intègre les données finales de l'énergie
 2 patrimoniale utilisée et de l'énergie approvisionnée en vertu de l'entente globale cadre. Le
 3 compte de *pass-on* de l'année 2017 comprend donc un ajustement de 2,8 M\$ relatif à la
 4 mise à jour du *pass-on* 2016 recalculé en fonction des données finales d'énergie.

5 Ainsi, le détail de l'impact total de 2,8 M\$ sur le compte de *pass-on* 2016 s'explique comme
 6 suit :

- 7 • D'abord, comme mentionné à la pièce HQD-6, document 1 (page 12), le coût final
 8 associé au dépassement de l'utilisation de l'entente globale cadre pour l'année
 9 2016, ainsi que le montant initialement estimé au 31 décembre 2016, sont
 10 négligeables, n'occasionnant aucun ajustement reporté en 2017 ;
- 11 • De plus, les données finales de l'énergie patrimoniale utilisée génèrent un impact
 12 de 3,2 M\$ relatif aux achats patrimoniaux. Ce montant est intégré au compte de
 13 *pass-on* 2017 ;

- 1 • Finalement, le compte de *pass-on* étant établi par catégories de consommateurs,
2 la part de 0,4 M\$ qui concerne les contrats spéciaux est considérée dans
3 l'ajustement des contrats spéciaux de l'année de base 2017 (voir le tableau 4),
4 conformément aux modalités de transfert du compte de *pass-on*. Ce montant est
5 par conséquent exclu de l'impact total de l'entente globale cadre sur le compte de
6 *pass-on*.